



Autorité parental couple homo séparée

Par **AmyS6**, le **09/11/2013 à 20:10**

Bonjours rnrnJe suis actuellement séparée et je souhaiterais avoir l'autorité parentale sur les enfants (1 fille et 1 garçon de 4 ans) j'ai eu avec mon ex compagnon Au près de qui dois je m'adresser surtout que mon ex n'a pas l'air de vouloir que je puisse l'obtenir... Je les ai actuellement 1 week end sur 2 et la moitié des vacances scolaires pas assez à mon goût...rnS.V.P. Vraiment besoin d'aide veux pas perdre mes bébés

Par **arreeu**, le **09/11/2013 à 23:19**

bonsoir,rnrnvotre cas est comme un couple toutefois, union libre, séparation libre rnrnrnpour régler le souci **[fluo](...???)[/fluo]** il faut faire une demande au JAF qui est le seul à opposer une décision à tenir

Par **amajuris**, le **10/11/2013 à 10:32**

bjr,rnmais actuellement vous n'avez pas l'autorité parentale puisque cela n'était pas possible avant la loi sur le mariage pour tous sauf cas très particuliers.rnj'ignore s'il est possible que vous demandiez l'autorité parentale avec cette nouvelle loi.rnétiez-vous pacsés ?rnCDT

Par **AmyS6**, le **11/11/2013 à 21:11**

Bonsoir merci pour vos réponse...
En fait nous étions pacsé durant 10 ans et on sait séparé quand les petits avaient 3 ans il y a juste 1 an...